

17

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

SEANCE DU 17 AVRIL 2007

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Procès-verbal du comité syndical du 17 avril 2007

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2007.
2. Compte rendu de l'activité du bureau.
3. Compte rendu de l'activité des commissions.
4. Approbation du compte administratif 2006.
5. Approbation du compte de gestion 2006.
6. Approbation du budget primitif 2007.
7. Délibération sollicitant une demande de financement auprès de la région Champagne-Ardenne.
8. Délibération prescrivant la mise en révision et l'élaboration du SCoT et fixant les modalités de concertation de la population.
9. Questions diverses.

L'an deux mille sept, le 17 avril, à 19 heures, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 se sont réunis à la salle Malik Oussekiné à Châlons-en-Champagne sur convocation en date du 5 avril 2007 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. APPERT – ARNOULD Hubert – ARNOULD Michel – BARBEROUSSE – BERTON – BOURG-BROC – BRANJON – CAMUS – DAUMONT – DEVAUX – GERBAUX – GUISET – HUTTEAU – JACQUET – LONCOL – MAUCLERT – PROT.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. ADAM pour M. *GERBAUX*
 M. DOUCET pour M. *BOURG-BROC*
 M. DROUOT pour M. *JACQUET*
 Mme GUYOT pour M. *MAUCLERT*
 M. VAROQUIER pour M. *APPERT*
 Mme VASSEUR pour M. *DEVAUX*
 M. WEBER pour M. *PROT*

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. BARBARA – BATY – BOBAN – BRIGNOLI – CHAUVET – HENRIAT – LAGILLE – LORÉ – PERARDEL – VARLOT.

❖ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

MM. ADAM – AUBRY – BIAUX – DELLON – DOUCET – FENAT – FERMIER – FLOT – JESSON – LALLEMENT – LEBAS – MAILLET – SCHLADENHOFF – THILLY – VALTER. Mmes BUY – TRONCHET – VASSEUR.

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DE NOIX

M. BOURLIER. Mme ANCELLIN.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA VESLE**

MM. ARROUART – CLOWEZ – VAROQUIER.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CONDE-SUR-MARNE**

MM. GUILLAUME – HANNETEL. Mme BOURÉ.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GUENELLE**

M. DROUOT.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EUROPORT**

MM. BOURBIER – LONGUET – WEBER.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE**

MM. HUET Maurice – SCHULLER. Mme MENISSIER.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS**

MM. COLLARD – LE PORTIER – NICAISE.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA COOLE**

MM. HUET Pierre – LACOURT – OURY Sylvain.

❖ **COMMUNAUTE COMMUNES DE LA REGION DE MOURMELON**

MM. BERNARD – GOUGELET – LEFEVRE – MAIZIERES – PAQUES.

❖ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES**

MM. FRANCAERT – GODART – MAINSANT – THOMAS. Mmes GUYOT – PERSON.

❖ **COLLEGE COMMUNAL**

MM. CASTAGNA – GALICHET – MAUCOURT. Mme DENOUVEAUX.

Autres participants

M. ROULOT Bruno	Président de la commission Orientations Nouvelles
M. GUILLAUMIN Jean-Charles	Responsable du service Ressources humaines & Finances (CAC)
Mme PURON Sophie	Directrice (AUDC)
M. CHONÉ Jean-Marc	Directeur d'Etudes (AUDC)
Melle HUMBERT Laetitia	Assistante d'Etudes (AUDC)
Melle MAIRE Laurence	Assistante d'Etudes (AUDC)

M. BOURLIER

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte. Je voudrais tout d'abord remercier la ville de Châlons pour la mise à disposition de la salle.

J'ai reçu les excuses de Messieurs APPERT, ARNOULD Hubert, ARNOULD Michel, BARBEROUSSE, BERTON, BOURG-BROC, BRANJON, CAMUS, DEVAUX, DAUMONT, GERBAUX, GUISET, HUTTEAU, JACQUET, LONCOL, MAUCLERT et PROT.

Je vous rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

- ✓ Validation du procès-verbal de la séance du 28 février 2007,
- ✓ Compte rendu de l'activité du bureau,
- ✓ Compte rendu de l'activité des commissions,
- ✓ Approbation du compte administratif 2006,
- ✓ Approbation du compte de gestion 2006,
- ✓ Approbation du budget primitif 2007,
- ✓ Délibération sollicitant une demande de financement auprès de la région Champagne-Ardenne,
- ✓ Délibération prescrivant la mise en révision et l'élaboration du SCoT et fixant les modalités de concertation de la population,
- ✓ Enfin, nous aurons la possibilité de traiter de questions diverses.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Alain AUBRY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2007**M. BOURLIER**

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du comité syndical du 28 février 2007 qui portait notamment sur les orientations budgétaires 2007 et plus largement sur une prévision de dépenses et de recettes jusqu'en 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ?

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 février 2007.

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU BUREAU**M. BOURLIER**

Depuis le comité syndical du 28 février 2007, le bureau s'est réuni le 30 mars dernier pour finaliser les comptes administratifs et de gestion 2006, le budget primitif 2007 et préparer deux délibérations. Ces points sont inscrits à notre ordre du jour et nous aurons donc l'occasion d'y revenir en détail.

Nous avons évoqué également la possibilité de conduire la réflexion sur le SCoT dans le cadre d'une démarche dite d'Approche Environnementale de l'Urbanisme. Cette démarche est proposée conjointement par l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Champagne-Ardenne afin de favoriser la prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans les documents d'urbanisme.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme est une méthode d'aide à la décision destinée à rendre les choix en matière de gestion de l'environnement plus lisibles et plus concrets au regard des réalités propres à chaque territoire.

Le bureau a estimé qu'une réflexion volontaire conduite par les élus serait plus intéressante et plus convaincante qu'une application purement mécanique de la réglementation. Par ailleurs, la région et l'ADEME ont prévu un dispositif d'incitation financière sur lequel nous sommes en attente de précisions. Nous avons donc demandé à l'agence d'urbanisme de

travailler sur cette hypothèse pour en préciser les contours et les conditions. Si l'intérêt se confirme, nous pourrions envisager une intervention de l'ADEME et de la Région lors d'une prochaine réunion du comité syndical fin juin.

J'évoque cette période à dessein car nous devrions pouvoir retrouver une plus grande latitude en ce qui concerne l'intervention de représentants des administrations. Le bureau avait ainsi envisagé de vous donner des informations sur le contrat de projet Etat/Région signé le 27 mars dernier ainsi que sur les objectifs des nouveaux fonds européens, mais les représentants de l'Etat ont fait valoir leur devoir de réserve. Nous profiterons donc de la levée de cette réserve après les élections législatives.

Je voudrais également évoquer les réunions d'information qui se sont tenues devant les intercommunalités. Je rappelle que l'objectif est de sensibiliser les élus à la création du conseil de développement. Nous avons demandé aux élus qu'ils puissent nous proposer très rapidement des personnes ressources qui constitueront le noyau central de ce conseil de développement.

Six réunions ont eu lieu avec la Communauté de communes de la Vallée de la Coole le 13 mars, la Communauté de communes de Condé-sur-Marne le 20 mars, la Communauté de communes de la Guenelle le 2 avril, la Communauté de communes de Suippes le 3 avril, la Communauté de communes de l'Europort le 5 avril et les Communautés de communes des Sources de la Vesle, du Mont de Noix et de la Vallée de la Craie le 12 avril.

Ces réunions ont rassemblé à chaque fois environ une trentaine d'élus qui ont fait preuve d'une grande curiosité sur la démarche de pays et sur le conseil de développement. Je tiens à remercier Marie-Josèphe GUYOT, Pierre DELLON, Jacques JESSON et Michel VALTER qui ont bien voulu m'accompagner à l'occasion de ces réunions lorsque leur emploi du temps le permettait.

Nous avons invité les maires et présidents d'intercommunalité à organiser ces réunions avant le 15 avril. Je demande donc avec beaucoup d'insistance à ceux qui ne l'ont pas encore fait de prendre rapidement contact avec M. CHONÉ.

M. VALTER

Je voudrais aussi remercier M. CHONÉ pour l'excellent travail de présentation qu'il a fait.

Lors de ces réunions, les questions les plus fréquemment posées par les élus ont porté sur le rôle dévolu au conseil de développement. La participation de représentants de la société civile aux côtés des élus n'est pas habituelle et il est logique que nous nous interrogeons sur la façon de travailler ensemble.

Nous avons rappelé les principes de ce partenariat avec un conseil de développement qui doit être force de propositions et des décisions qui seront prises par les élus. Pour faciliter le dialogue, nous avons prévu une participation d'élus du syndicat mixte au sein de ce conseil de développement.

Le président a évoqué les restrictions en matière de communication et il est évident que cela nous apporte une gêne dans cette phase de constitution du conseil de développement. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur chacun d'entre vous pour faire fonctionner le bouche à oreille et sensibiliser les habitants à cette démarche.

3. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

M. BOURLIER

Je vais demander aux présidents des commissions de vous faire part de l'avancement des démarches conduites sur le SCoT et le Pays :

- M. JESSON, président de la commission de "suivi", va nous parler de l'enquête publique sur la modification du schéma directeur.

- M. GUISET, président de la commission "communication", va nous parler de la réalisation du site Internet du Pays.

- M. ROULOT, président de la commission "orientations nouvelles", fera le point sur les questionnaires qui ont été adressés en janvier dernier aux communes et nous dira quels sont les premiers enseignements que l'on peut en tirer.

- M. SCHULLER, président de la commission des "finances" interviendra au moment du vote des comptes administratifs et de gestion et du budget primitif.

M. JESSON

Mes chers collègues, la question de la modification du schéma directeur est pleinement d'actualité puisque l'enquête publique est ouverte depuis le 16 avril au siège du syndicat mixte à l'hôtel de ville de Châlons-en-Champagne.

L'enquête a été prescrite par arrêté du président du Syndicat mixte le 23 mars et doit se dérouler du lundi 16 avril au mercredi 16 mai inclus. Monsieur François STUPP a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Châlons comme commissaire enquêteur. Le commissaire a bien voulu reprendre le principe d'une enquête décentralisée dans les différents secteurs géographiques concernés par une demande de modification. En complément de l'ouverture et de la clôture de l'enquête qui ont lieu au siège du syndicat mixte le 16 avril et le 16 mai, quatre autres lieux d'enquête ont été définis :

- à la mairie de Cernon le vendredi 20 avril 2007 ;
- à la mairie de Condé-sur-Marne le mardi 24 avril 2007 ;
- à la mairie de La Cheppe le jeudi 26 avril 2007 ;
- à la mairie de Vésigneul-sur-Marne le jeudi 3 mai 2007.

Pour chacune de ces étapes, la permanence du commissaire est prévue de 15 h à 17 h. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification peuvent être consignées sur les registres déposés dans les différents lieux d'enquête ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne.

Le commissaire enquêteur a rencontré M. CHONÉ pour prendre connaissance du schéma directeur ainsi que de ses évolutions récentes et à venir. A cette occasion, il a fait part de son souhait de rendre son rapport et ses conclusions motivées le plus rapidement possible de sorte que nous devrions pouvoir approuver la modification du schéma directeur lors de la prochaine réunion du comité syndical.

M. BOURLIER

Je pense que ce calendrier devrait satisfaire les communes concernées. Est-ce qu'il y a des questions à poser à M. JESSON ?

Puisqu'il n'y en a pas, et en l'absence de M. GUISET en déplacement professionnel, je vais donner la parole à M. CHONÉ pour le compte rendu de la commission "communication".

M. CHONÉ

Le 28 février dernier, M. GUISET avait présenté le cahier des charges du site Internet du Pays de Châlons-en-Champagne. 15 prestataires ayant une expérience avérée auprès des collectivités locales ont été consultés avec un éventail assez large de structures allant de sociétés employant plus de 20 personnes à des indépendants.

Les 9 propositions reçues ont été examinées par la commission communication le 21 mars. A partir des critères définis dans le cahier des charges et notamment le coût de la prestation tant en investissement qu'en fonctionnement, le respect des délais, la compétence de l'entreprise et sa capacité à proposer un produit facile à mettre à jour, 5 sociétés ont été présélectionnées.

L'audition des 5 prestataires a permis à la commission, réunie le 28 mars, de faire préciser les propositions financières car les offres pouvaient varier de manière assez significative au niveau du coût annuel d'hébergement du site. Les prestataires ont également été invités à faire la démonstration de la simplicité d'utilisation et de mise à jour de leurs produits ainsi que de leur approche du référencement. La technique de référencement est importante pour assurer une bonne lisibilité du site sur les moteurs de recherche tels que Google ou Yahoo.

A l'issue de ces auditions, la commission a choisi de retenir un prestataire indépendant dont la proposition était considérée comme tout à fait recevable au niveau des critères techniques et qui avait l'avantage également de correspondre à la ligne budgétaire envisagée c'est-à-dire 8 000 € en 2007 et 1800 € en 2008.

Suite à ce choix, la commission s'est réunie le 16 avril pour engager le travail sur le logo et la charte graphique puisque la prestation, outre le site Internet, comprend la création d'un visuel permettant d'identifier le syndicat mixte et le pays de Châlons-en-Champagne sur des papiers à entête, des enveloppes ou tout dispositif de communication.

En terme de planning, l'objectif reste de mettre en ligne le site au début de l'été en tenant compte des restrictions à venir en matière de communication au titre des élections municipales.

M. BOURLIER

Nous avons effectivement reçu des offres intéressantes d'entreprises ayant une large expérience auprès des collectivités locales mais avec des propositions financières qui nous auraient conduits à doubler nos inscriptions budgétaires tant pour l'investissement initial que pour le coût d'hébergement annuel. Le bureau a donc décidé de faire confiance à un prestataire moins expérimenté mais néanmoins pleinement capable de maîtriser la technologie informatique.

S'il n'y a pas de questions à poser à M. CHONÉ, je vais donner la parole à M. ROULOT pour le compte rendu de la commission "orientations nouvelles".

M. ROULOT

Je vous avais promis de vous présenter pour fin juin les premiers résultats de l'exploitation du questionnaire adressé aux communes en janvier dernier. Malheureusement, l'AUDC n'a recueilli que 67 questionnaires sur les 93 attendus. Par ailleurs, certains questionnaires ne sont que partiellement remplis et devront être complétés à l'occasion d'entretiens qui seront organisés par l'agence d'urbanisme.

Je vais donc limiter ma présentation à une synthèse des questions ouvertes dans un premier temps. Ces questions ouvertes ont sans doute été les plus difficiles à renseigner mais elles sont extrêmement importantes. Le résultat va en effet orienter la réflexion sur l'avenir de notre territoire. Il va également servir de support au travail avec la société civile dans le cadre du conseil de développement.

Sur la thématique "commerces et services", les réponses pointent toutes la faible densité de population des communes rurales comme obstacle à l'implantation de nouveaux commerces. La proximité des bourgs-centres et de la ville-centre, où les commerces sont concentrés, explique également cette répartition. Cette répartition est à la fois un avantage puisque tout est à proximité plus ou moins immédiate et un inconvénient puisque cette concentration sur quelques sites freine le développement économique des communes rurales.

Les élus ne s'avouent pas pour autant vaincus et la volonté de créer de nouvelles zones dédiées aux activités est bien réelle sur le territoire. La qualité du réseau routier et la situation stratégique du territoire sont considérées comme autant de facteurs qui pourraient permettre ce développement.

Les atouts et faiblesses du développement économique à l'échelle du Pays se croisent fréquemment avec ceux évoqués à l'échelle communale. Mais certains sujets se détachent, notamment la volonté de s'appuyer sur le développement de l'agro-industrie, sur la transformation des matières premières, ainsi que sur l'aéroport international de Vatry pour les activités liées à la logistique et peut-être aussi au tourisme.

L'armée est citée de façon marginale comme étant un atout pour le développement économique du territoire. Cela peut s'expliquer par le faible nombre de questionnaires retournés par les communes de la Région de Mourmelon.

Au sujet des transports, il est intéressant de constater que tous les questionnaires relèvent le bon équipement du territoire en matière d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, sans oublier le volet aérien avec la présence de l'aéroport de Vatry. Cependant, la problématique de la mobilité et des liaisons entre le rural et l'urbain reste très présente pour les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule ou qui ne peuvent plus conduire.

La faible densité de population explique largement ce phénomène et les solutions ne semblent pas nombreuses pour y remédier. Si la présence du TGV-Est est ressentie comme un atout supplémentaire pour l'attractivité du territoire, les dessertes ferroviaires classiques vers Paris et vers l'Est de la France risquent d'en pâtir.

Du point de vue environnemental, les grands espaces, les vallées alluviales, et les différentes politiques de traitement des déchets qui sont menées au sein des communes sont cités comme autant d'atouts. Il est intéressant de constater que les élus sont bien conscients des progrès réalisés sur la question des déchets.

Cette conscience environnementale permet à certains de pointer un certain nombre de thématiques comme relevant à la fois des points forts et des points faibles. Ainsi, l'agriculture est

un atout majeur du territoire mais ses impacts sur l'environnement ne sont pas négligeables. De la même façon, l'entretien des espaces verts communaux contribue à l'embellissement mais engendre aussi l'utilisation de produits de traitement et une consommation d'eau pour l'arrosage...

Là où les questionnaires se rejoignent, c'est pour déplorer le trafic grandissant qui traverse notre territoire et les nuisances que cela engendre. Les communes riveraines de Vatry, sans contester l'atout que représente cet équipement pour le développement économique, évoquent également le bruit et la pollution.

A l'échelle du Pays, le développement de l'énergie éolienne est très important, malgré les obstacles que constituent les camps militaires pour les communes du nord du territoire. La volonté de mettre en place des projets de développement des énergies renouvelables est un point éminemment positif.

Concernant l'enseignement supérieur et son adaptation au territoire, un décalage semble exister entre les activités économiques présentes sur le territoire et l'offre de formation qui ne serait pas assez proche de la réalité. Il conviendra de travailler sur ce point car le départ de nos jeunes et les difficultés de recrutement dans certaines entreprises sont des problématiques bien réelles.

Si l'offre en matière de sports, loisirs, culture semble convenir à l'ensemble du territoire, la concentration des équipements dans les bourgs-centres et dans l'agglomération revient à nouveau dans les observations. Cela pose donc à nouveau la question de l'accès à ces équipements pour une partie de la population.

Les élus évoquent également la difficulté pour recruter ou maintenir un encadrement qualifié pour faire fonctionner les équipements. L'investissement a été réalisé mais on a moins pensé au fonctionnement et en particulier au personnel qualifié pour animer ces équipements.

La qualité du paysage urbain, l'architecture, le boisement des vallées, le fleurissement, ..., constituent un autre point fort avec toutefois un manque de mise en valeur. Une bonne attractivité touristique suppose que chacun des habitants soit sensibilisé à la qualité de l'accueil et qu'une organisation globale du tourisme soit opérée sur l'ensemble du Pays.

Enfin, le questionnaire demandait à chacun de réfléchir aux thématiques à traiter prioritairement dans le cadre du SCoT et du Pays. **Les sujets les plus fréquemment cités pour le SCoT sont les suivants :**

- D'une manière générale, le développement économique et la création d'emplois,
- Le développement de l'industrie agro-alimentaire,
- Le développement de l'aéroport international de Paris-Vatry.
- La gestion de l'environnement et en particulier la préservation de la qualité de l'eau, des paysages, le développement des énergies renouvelables, le développement maîtrisé de l'agriculture.
- L'harmonisation des différentes politiques, notamment en matière d'habitat, de transports et d'enseignement comme support d'un développement équilibré entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les sujets les plus fréquemment cités pour le Pays sont les suivants :

- Les thèmes abordés pour le SCoT se retrouvent avec en premier lieu le développement économique,
- Les thèmes plus spécifiques au Pays concernent la mise en place d'une communication et d'une organisation commune du tourisme ainsi que le souhait de trouver une identité à ce Pays.

Voilà pour les premiers grands enseignements tirés des questions ouvertes. J'invite une nouvelle fois celles et ceux qui n'ont pas encore répondu à le faire sans plus tarder.

M. BOURLIER

Je renouvelle la recommandation de M. ROULOT et je vous rappelle que l'agence d'urbanisme est à votre disposition si vous pensez qu'il est plus facile de répondre au questionnaire dans le cadre d'un entretien.

S'il n'y a pas de questions à poser à M. ROULOT, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

M. BOURLIER

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, plusieurs projets de délibération qui concernent :

- l'adoption du compte administratif 2006,
- l'adoption du compte de gestion 2006,
- et enfin l'approbation du budget primitif 2007.

Je demande à M. SCHULLER de bien vouloir vous présenter ces projets de délibération. Par ailleurs, M. GUILLAUMIN, Directeur du service Ressources Humaines et Finances de la Communauté d'agglomération, qui suit la comptabilité du syndicat mixte, est présent et je l'en remercie.

M. SCHULLER

Nous allons commencer par le compte administratif 2006 avec les recettes de l'exercice 2006 qui figurent au chapitre 74, "dotations et participations" pour 67 217,80 €. C'était la seule recette à laquelle il faudra ajouter, pour avoir le total des ressources de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2005 qui était de 4 581,83 €, soit un total de recettes de 71 799,63 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 63 798,73 € pour le chapitre 011 et 1 527,16 € pour le chapitre 012 ce qui fait un total de 65 325,89 €. L'excédent de clôture s'élève donc à la différence entre les 71 799,63 € et 65 325,89 € soit un excédent de clôture de 6 473,74 € qui sera repris au budget 2007.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte administratif ?

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes de l'exercice	67 217.80 €
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>	<i>67 217.80 €</i>
• Dépenses de l'exercice	65 325.89 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	63 798.73 €
* 611 Prestations d'études et d'animation	44 000.00 €
* 616 Primes d'assurances	940.30 €
* 617 Frais d'études	11 833.41 €
* 618 2 Documentation technique	108.60 €
* 622 8 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 573.56 €
* 623 1 Annonces et insertions	2 611.15 €
* 6261 Frais d'affranchissement	2 731.71 €
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>	<i>1 527.16 €</i>
* 621 8 Rémunérations de personnel extérieur	1 527.16 €
Résultat de l'exercice.....	+ 1 891.91 €
Résultat de fonctionnement reporté.....	+ 4 581.83 €
Résultat de clôture.....	+ 6 473.74 €

M. VALTER

Puisqu'il n'y a pas de questions et le président étant sorti, nous allons procéder au vote du compte administratif.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2006 arrêté à :

Recettes de fonctionnement :	71 799.63 €
Dépenses de fonctionnement :	65 325.89 €

L'excédent de clôture de 6 473.74 € sera affecté au budget primitif 2007.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006

M. SCHULLER

Notre assemblée vient de voter le compte administratif. Le compte de gestion du comptable reprend exactement les mêmes chiffres tant en recettes qu'en dépenses et bien entendu en résultat de clôture.

Recettes de l'exercice	67 217.80 €
Dépenses de l'exercice	65 325.89 €
Solde de l'exercice	+ 1 891.91 €
Résultat antérieur reporté	+ 4 581.03 €
Résultat de clôture	+ 6 473.74 €

M. VALTER

Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion. Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2006.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2007

M. SCHULLER

A la demande du président, je vais vous présenter le budget primitif qui n'apporte pas de modifications par rapport aux orientations budgétaires présentées en février dernier.

Au niveau de la section de fonctionnement, nous avons la plus grosse part qui correspond à la participation des communes et des établissements intercommunaux sur la base de 1,60 € par habitant pour un montant de 165 518,26 € et la participation de la Région, que l'on attend, à hauteur de 45 000 € soit des recettes de la section de fonctionnement de 216 992 € compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 6 473,74 €.

En ce qui concerne les dépenses de l'exercice, les charges à caractère général s'élèvent à 214 770 € auxquels s'ajouteront les charges de personnel soit 1 535 € et pour faire un chiffre rond avec nos recettes, des dépenses imprévues de 687 €, ce qui porte le montant des dépenses à 216 992 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Recettes de l'exercice		216 992,00 €
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>		210 518,26 €
Participations de la Région	45 000,00 €	
Participations des communes et des établissements publics intercommunaux	165 518,26 €	
<i>Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté</i>		6 473,74 €
• Dépenses de l'exercice		216 992,00 €
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>		214 770,00 €
606 4 Achats de fournitures administratives	30,00 €	
611 Prestations d'études et d'animation	131 000,00 €	
La subvention versée à l'Agence d'Urbanisme qui était de 44 000 € en 2006 est portée à 131 000 € en 2007 afin d'assurer la mise en place du "Pays de Champagne"		
616 Primes d'assurances	990,00 €	
617 Frais d'études	59 800,00 €	
1 800 € Mise à jour de la BD Topo		
18 000 € Etude d'image et d'attractivité		

35000 €	Elaboration du projet de territoire	
5000 €	Prestations ponctuelles d'animation et d'assistance méthodologique	
618 2	Documentation technique	250,00 €
622 8	Rémunérations d'intermédiaires	2 000,00 €
Il s'agit de verser les indemnités aux commissaires enquêteurs dans le cadre de la modification du schéma directeur		
623 1	Annonces et insertions	3 000,00 €
623 7	Publications	10 000,00 €
Ce crédit est réservé à la mise en place d'un site Internet et à l'édition des bulletins de communication du SCoT		
626 1	Frais de réception	4 000,00 €
626 1	Frais d'affranchissements	3 500,00 €
628 1	Cotisation	200,00 €
Adhésion à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry (ACTA)		
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>		1 535,00 €
621 8	Rémunérations de personnel extérieur	1 535,00 €
<i>Chapitre 022 – Imprévus de fonctionnement</i>		687,00 €

M. BOURLIER

Merci M. SCHULLER. Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget primitif ?

M. FERMIER

J'ai une question à poser sur la subvention du Conseil régional. Avons-nous des informations écrites ou un engagement verbal qui nous permet d'accorder foi à l'inscription d'un montant de 45 000 € dans le budget primitif ?

M. CHONÉ

Le budget primitif 2007 de la Région Champagne-Ardenne, récemment adopté, comprend une ligne de crédits pour le financement de l'ingénierie territoriale, c'est-à-dire les charges de personnel, et des études sous-traitées dans le cadre de l'élaboration des chartes de pays.

Les assurances que nous avons pu obtenir sont celles données par le service de l'aménagement du territoire de la Région Champagne-Ardenne et les chiffres qui sont mentionnés dans le budget primitif résultent de simulations faites par ces services en tenant compte de la population du Pays de Châlons-en-Champagne.

Nous n'avons pas écrit à ce stade de la démarche mais plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les services de la région pour préparer et argumenter la demande de financement du syndicat mixte. Ces réunions ont notamment permis de chiffrer la subvention qui sera accordée. Ceci explique l'inscription à l'ordre du jour d'un projet de délibération destiné à officialiser cette demande auprès de la Région.

M. FERMIER

Je souhaite également intervenir, Monsieur le Président, pour souligner l'augmentation considérable de la participation des communes et des groupements de communes ou plus exactement la répartition proposée dans le temps.

Je ne suis pas intervenu lors du débat sur les orientations budgétaires pour deux raisons. Premièrement, parce que ces orientations ne débouchent pas sur un vote et deuxièmement parce que je pensais entendre un certain nombre de mes collègues, qui comme moi ne sont pas satisfaits de la cotisation de 1,60 € par habitant, manifester leur désappointement.

Bien mal m'en a pris, puisqu'il y a eu peu de réactions sur ce point et pour que ma conscience soit tranquille, je vais maintenant faire mes remarques. Le poste le plus important concerne des frais d'études et d'animation pour 191 000 €. Je suis convaincu pour ma part que nous aurions pu étaler un certain nombre de charges. L'argument consistant à vouloir précipiter les choses pour tenir compte des élections de mars 2008 n'est à mon sens pas recevable. Même si nous ne sommes plus aux affaires en mars 2008, nos successeurs auront de toute façon l'obligation d'assurer la continuité des engagements pris. Je ne pense pas que cette situation soit une condition absolument impérative et impérieuse justifiant d'aller extrêmement vite.

Cette décision va représenter, pour l'établissement public que j'ai l'honneur de représenter, une augmentation de 146% soit une cotisation qui va passer de 47 000 à 110 000 € et cela uniquement sur des charges d'exploitation. Il y a dans cette assemblée un certain nombre d'entrepreneurs, qu'ils soient exploitants agricoles, artisans ou commerçants, et je pense qu'ils y regarderont à deux fois avant d'augmenter de 146% des charges d'exploitation.

Il n'y a que dans les budgets des collectivités, qui sont essentiellement portés par le denier public, que l'on peut constater ce type de décision. Je tenais à le dire et bien évidemment je m'abstiendrais sur ce budget 2007.

M. BOURLIER

Il s'agit surtout de savoir si nous voulons ou non démarrer le Pays ! Nous avons déjà pris beaucoup de retard et les échéances de contractualisation avec la Région approchent. Il faut mettre les bouchées doubles même si cela représente, et je n'en disconviens pas, une grosse charge, ou alors prendre la décision de renoncer.

M. FERMIER

Je ne pense pas que nous soyons contraints et forcés par les échéances de mars 2008. Il est déraisonnable d'inscrire dans notre budget des objectifs qui seront très difficiles à atteindre. Notre syndicat mixte n'a pas les moyens de répondre à une telle augmentation et doit demander un effort considérable à ses adhérents. Aucun budget communal ne résisterait à un tel effort.

M. VALTER

J'admets que l'augmentation de la cotisation est importante mais je pense pas qu'il soit juste de rapporter l'effort demandé à l'année 2006 dans la mesure ou le programme de travail de 2007 est sans commune mesure avec ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Nous avons réfléchi au sein du bureau à plusieurs scénarios de lissage. Le schéma retenu implique de supporter un pic important en 2007 mais il y aura ensuite un retour rapide à une situation plus normale. Je ne sais pas si nous avons fait le meilleur choix mais je pense que cet effort significatif est nécessaire si nous souhaitons faire avancer la démarche de pays.

Mme GUYOT

Nous avons tous eu la même réaction devant cette augmentation. Le point de départ de notre réflexion au sein du bureau était assez simple avec la nécessité de bâtir rapidement un projet de territoire. Or, il ne peut y avoir de projet sans études préalables et sans animation. Ces études et cette animation se traduisent en masse salariale et il est très difficile d'étaler ce type de dépenses dans le temps.

En partant de ces constats, nous avons privilégié le choix d'un démarrage rapide car il faut que nous avançons et que l'on débouche rapidement sur des actions concrètes.

M. FERMIER

L'établissement de coopération intercommunale que je représente a voté son budget de depuis le 15 décembre. Nous allons devoir maintenant puiser dans le budget supplémentaire.

M. BOURLIER

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Puisqu'il n'y en a pas, je vais mettre le budget primitif 2007 aux voix.

Le comité syndical avec 60 voix pour et une abstention adopte le budget primitif 2007.

7. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

M. BOURLIER

Je vais vous donner lecture de la délibération qui nous permettra de solliciter l'appui financier de la région.

Pour permettre aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre leurs projets de développement et d'aménagement dans une perspective de développement durable, la Région Champagne-Ardenne apporte son soutien financier aux structures qui portent et animent une démarche de pays.

Ce soutien concerne notamment le financement de l'ingénierie, c'est-à-dire le chef de projet et les chargés de missions qui interviennent auprès des élus et du conseil de développement pour élaborer la charte de pays, ainsi que les études sous-traitées à des consultants extérieurs. Au-delà de l'élaboration de la charte de pays, l'ingénierie territoriale apporte une aide technique pour élaborer l'accord-cadre entre le Pays et la Région et le décliner en conventions d'applications thématiques dont la convention d'aménagement du pays.

La définition de deux études sous-traitées permettant d'une part de formaliser la Charte de Pays et d'autre part de réaliser une étude d'attractivité n'étant pas encore suffisamment finalisée, la demande de financement auprès de la Région fera l'objet d'une délibération séparée après validation des cahiers des charges et consultation des prestataires spécialisés.

Dans l'immédiat il vous est proposé de solliciter le financement de la Région au titre de l'animation confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne telle que définie dans la convention cadre adoptée le 28 février dernier.

Compte tenu de la priorité donnée à la réalisation du diagnostic territorial, les subventions versées à l'Agence d'urbanisme au titre du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme pour l'année 2007 correspondent à la mobilisation d'une équipe de professionnels composée :

- d'un chef de projet à deux tiers de son temps,
- de deux assistants d'études à plein temps chargés de produire les analyses et diagnostics dans les domaines de la démographie, du logement, des activités économiques et de l'emploi, des transports et déplacements et des équipements et services à la population,
- de deux chargés d'études à mi-temps intervenant sur les thématiques des paysages naturels et urbains et de l'environnement.

Cette équipe sera secondée par un statisticien, un géomaticien pour la constitution de la base de données cartographique du pays et une secrétaire.

La réflexion sur l'aménagement et le développement du Pays de Châlons conduite par cette équipe professionnelle sera structurée autour des trois dimensions du développement durable c'est-à-dire économique, sociale et environnementale.

L'Agence d'urbanisme aura également pour mission d'animer les différentes instances de travail du syndicat mixte, d'apporter les éléments et données nécessaires à la réflexion du conseil de développement du pays et de développer des actions de communication notamment avec la mise en place du site Internet du Syndicat mixte.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU la loi "LOADT" du 4 février 1995 et notamment son titre II,

VU la loi "LOADDT" du 25 juin 1999 et notamment son article 22,

VU la convention cadre entre le Syndicat mixte et l'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne adoptée le 28 février 2007.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte a confié à l'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne la mission d'élaboration de la Charte de Pays dans le cadre de son programme partenarial tel que défini dans la convention cadre,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède,

DECIDE de solliciter, pour le financement de cette mission, l'aide financière de la Région Champagne-Ardenne au titre de l'exercice 2007.

M. BOURLIER

Est-ce que vous avez des questions ? Puisqu'il n'y en a pas, je vous demande de voter cette délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la demande de financement auprès du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

Maintenant je vais passer la parole à M. VALTER qui va vous présenter la délibération suivante relative à la mise en révision du schéma directeur.

8. PRESCRIPTION DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DE L'ELABORATION DU SCOT ET FIXATION DES MODALITES DE CONCERTATION

M. VALTER

Je vais vous donner lecture de la délibération car il s'agit d'une décision importante qui mérite un examen attentif.

Le schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne a été approuvé le 23 octobre 1998 par délibération du syndicat mixte chargé de son élaboration. En application de la réforme des documents d'urbanisme introduite par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" (SRU) du 13 décembre 2000, ce schéma directeur a valeur de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Sa forme et son contenu restent toutefois celui des anciens schémas directeurs et il ne deviendra réellement SCoT qu'au terme de sa mise en révision.

En application de l'article L.122-18 du code de l'urbanisme, la révision doit intervenir dans un délai de 10 ans après la publication de la loi SRU faute de quoi le schéma directeur deviendrait caduc.

Au-delà de l'obligation légale, le passage du schéma directeur au schéma de cohérence territoriale permettra aux communes concernées de bénéficier d'un outil de planification recentré sur des objectifs plus stratégiques de développement et donnant au niveau local une latitude de décision encadrée par des objectifs et des prescriptions d'aménagement et non plus par une cartographie de destination générale des sols. Par ailleurs, le caractère évolutif du schéma de cohérence territoriale permettra au document de conserver son caractère prospectif.

Cette mise en révision du schéma directeur de 1998 s'impose par ailleurs au regard de la nouvelle géographie du syndicat mixte. Le périmètre du schéma directeur comptait en effet 71 communes alors que le périmètre actuel en compte 93. L'élargissement du périmètre nécessite donc de revoir les objectifs du territoire à travers un projet d'aménagement et de développement durable adapté aux nouveaux besoins des collectivités en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes et des marchandises et aux nouveaux enjeux de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Par ailleurs, la loi met l'accent sur le développement de la démocratie en assurant la participation des habitants dès la phase d'élaboration du projet.

Le comité syndical doit donc délibérer d'une part sur les objectifs de la révision du schéma directeur et de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et d'autre part sur les modalités de la concertation.

1) Les objectifs de la mise en révision du schéma directeur et de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale

Le schéma directeur de 1998 avait comme principaux objectifs un développement équilibré entre l'espace urbain et l'espace rural, le renforcement du rayonnement de la capitale régionale, la réalisation de l'aéroport international de Vatry, la diversification des fonctions économiques, la préservation de l'espace agricole, l'amélioration des infrastructures et des grands équipements, la valorisation du patrimoine naturel et urbain et la préservation des ressources naturelles notamment de l'eau.

C'est donc la mise en place de projets structurants tels que l'aéroport international de Vatry ou la Ligne à Grande Vitesse Est, la recherche d'un développement économique et résidentiel équilibré et l'accent sur une démarche qualitative de valorisation et de préservation du patrimoine et des ressources naturelles qui caractérise l'ordonnancement du territoire par le schéma directeur.

La procédure de révision et d'élaboration du schéma de cohérence territoriale doit donc valoriser les grands équipements du territoire et relever les enjeux démographiques, économiques et environnementaux dans un souci de cohérence des politiques publiques et dans une perspective de développement durable.

Cette révision-élaboration permettra également de donner au document une nouvelle ampleur géographique suite à l'élargissement du périmètre et d'élargir la réflexion sur les grands enjeux de développement avec les territoires voisins.

Par ailleurs, cette révision-élaboration doit permettre de répondre aux grands objectifs suivants :

- Affirmer les fonctions économiques stratégiques du territoire en tirant parti de ses atouts et spécificités :
 - L'aéroport international de Paris-Vatry dont il convient d'assurer les conditions de fonctionnement ;
 - La présence de grands employeurs publics et notamment de l'armée ;
 - La valorisation des atouts de localisation du territoire dans le réseau des infrastructures avec le développement de la logistique ;

- Le maintien de la performance des activités agricoles, notamment au regard des perspectives de valorisations des productions dans les domaines des biocarburants et de la chimie végétale ;
- Le renforcement de l'enseignement, de la formation et de la recherche.
- Renforcer l'attractivité du territoire en développant ses infrastructures et équipements :
 - L'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins de l'ensemble de la population et du développement économique ;
 - Le maintien d'une armature commerciale et de services équilibrée ;
 - La valorisation du patrimoine naturel et urbain pour une meilleure offre culturelle et touristique ;
 - L'amélioration des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales et la prise en compte des besoins de déplacements.
- Assurer la protection de l'environnement et la préservation des grands équilibres naturels par :
 - La prise en compte des risques naturels et des nuisances ;
 - L'intégration des orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
 - Un développement urbain maîtrisé tenant compte de la préservation des espaces agricoles et naturels ;
 - La prise en compte d'objectifs de qualité dans l'aménagement.

Ces objectifs de développement équilibré et durable constitueront par ailleurs un appui à la démarche de Pays et à l'inscription des projets du territoire dans l'espace.

2) Les modalités de concertation

Afin de proposer un Schéma de Cohérence Territoriale dont les orientations seront comprises et partagées par l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire, le Syndicat mixte établit les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. La démarche engagée doit donner l'occasion d'initier un débat public sur l'évolution de l'espace. Cela se concrétise par une concertation qui a vocation à informer et à recueillir l'avis de la population pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Les modalités de concertation suivantes seront mises en place dès que possible et en fonction de l'avancement des études et du projet :

- Recueillir les avis de la population et du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne sur les grandes orientations du SCoT afin d'apporter une complémentarité entre le futur Pays et le SCoT.
- S'appuyer sur la presse locale pour informer la population en fonction de l'avancement de la procédure.
- Présenter la démarche et les principales phases d'avancement du projet de SCoT dans le bulletin du Syndicat mixte "Projection".
- Utiliser l'interactivité du site Internet du Syndicat mixte.
- Organiser au moins une réunion publique par secteur géographique : siège du syndicat, nord, sud, est et ouest.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-4, L.122-6 à L.122-12 et suivants et R.122-6 et suivants,

DECIDE de prescrire la révision du schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne approuvé le 23 octobre 1998 et modifié le 5 avril 2006 sous la forme d'un schéma de cohérence territoriale ainsi que son élaboration sur les nouvelles communes du périmètre tel que défini par arrêté préfectoral,

DECIDE d'arrêter les modalités de concertation sur le projet de SCoT telles que précédemment exposées par M. le Président du Syndicat mixte,

DECIDE de charger l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération de Châlons-en-Champagne de réaliser les études nécessaires à la révision-élaboration du SCoT,

DECIDE de solliciter l'Etat, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme pour l'attribution de subventions permettant de couvrir pour partie les dépenses nécessaires à la révision-élaboration du SCoT.

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat mixte et dans les mairies des communes membres (articles R122-12 et R122-13 du Code de l'urbanisme) et qu'elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans le journal "L'Union".

PRECISE que la présente délibération sera transmise au préfet et que les personnes visées à l'article L.122-7 du Code de l'urbanisme et les organismes mentionnés à l'article L.121-4 du Code de l'urbanisme seront consultés, à leur demande, au cours de la révision-élaboration du schéma de cohérence territoriale.

M. BOURLIER

Avez-vous des questions ?

M. VALTER

Ayant eu l'occasion d'organiser récemment des tables rondes sur l'environnement, j'ai été interpellé par les propos d'un intervenant qui expliquait que les énergies les moins coûteuses sont celles qu'on ne consomme pas.

Cela me conduit à vous proposer d'ajouter à notre délibération un point sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation des énergies renouvelables. Notre territoire offre des atouts en la matière avec l'éolien. Mais nous avons également tout intérêt à nous engager dans une meilleure économie de l'énergie.

M. BOURLIER

Est-ce qu'il y a des réactions sur la proposition de M. VALTER. Puisqu'il n'y en a pas, je vous invite à procéder au vote. Quelles sont les voix contre ? les abstentions ?

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la prescription de la mise en révision du schéma directeur et de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et la fixation des modalités de concertation

9. QUESTIONS DIVERSES

M. BOURLIER

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée ?

Puisqu'il n'y a pas de questions ou d'informations, il me reste à vous remercier de votre participation et à lever la séance.

Le Secrétaire,

Signé : M. Alain AUBRY